A le … 2019

**S.E.M. Pierre NKURUNZIZA**

Président de la République

Présidence de la République  
Boulevard de l'Indépendance  
Rohero I - BP 1870 Bujumbura  
BURUNDI

Fax : 00 257 22 22 74 90

Monsieur le Président de la République,

À la suite d’informations reçues notamment de notre fédération internationale des ACAT (la FIACAT), je tiens à vous exprimer mes plus vives préoccupations concernant la condamnation en appel de Germain Rukuki, défenseur des droits humains burundais, à une peine de 32 ans de prison ferme. Cette décision a été rendue publique par le Tribunal de Grande Instance de Ntahangwa le 23 juillet 2019.

En première instance, en avril 2018, Germain Rukuki a déjà été condamné à la même peine à l’issue d’une procédure judiciaire inique, entachée de nombreuses irrégularités, où à aucun moment, le tribunal n’a su démontrer matériellement le rôle de Germain Rukuki dans les infractions de « participation à un mouvement insurrectionnel, atteinte à la sûreté intérieure de l’État, attentat contre l’autorité de l’État et rébellion ».

Germain Rukuki est arbitrairement détenu depuis le 13 juillet 2017, et ce, simplement en raison de son appartenance et de son travail à l’ACAT-Burundi.

Les accusations arbitraires portées à l’encontre de Germain Rukuki et les nombreuses graves irrégularités juridiques constatées tout au long de la procédure judiciaire intentée contre lui, constituent assurément une violation de l’interdiction des détentions arbitraires, ainsi qu’une violation du droit à un procès équitable. Ces droits sont inscrits dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) auquel le Burundi est Partie et qu’il est tenu de respecter. La procédure en appel contestée viole également le droit burundais. Par conséquent, je vous exhorte, Monsieur le Président,

* à vous saisir de ce dossier et à veiller à ce que Germain Rukuki soit libéré immédiatement et sans condition et que les charges portées contre lui soient abandonnées.
* à faire cesser toute répression contre les défenseurs des droits humains au Burundi exerçant de manière pacifique leur travail.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l’expression de ma haute considération.

Nom

Adresse

Signature

Copie conforme à: Ambassade du Burundi, Square Marie-Louise 46, 1000 BRUXELLES

Fax +32 2 223 021 95 Email: [ambassade.burundi@gmail.com](mailto:ambassade.burundi@gmail.com)